Affiché le

ID: 035-253502801-20220118-22\_01\_07-DE



# DU COMITE SYNDICAL du 18 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux le 18 janvier à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes, au Conseil Départemental sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Francis RICHEUX, Guillaume PERRIN, Jean-Claude BELINE, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS, Jean ROUSIN, Christophe LECOMTE (suppléant de M. MARTIN), Yann SOULABAILLE, Marcel Le MOAL Mesdames Emmanuelle ROUSSET Flavie BONKHENOUFA,

<u>Etaient absent(e)s ou excusé(e)</u>: Madame Marie-Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean-Pierre Martin,

Pouvoir: de Madame Marie-Edith MACE et Régis Georget à Monsieur DEMOLDER

Assistaient également: Monsieur Jean-Jacques LEON payeur Départemental, Monsieur Armand BUREL Conseiller technique Cabinet Conseil Départemental, Messieurs Antoine DECONCHY et Christian ISAMBERT, Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 15 Nombre de Membres du Comité votants : 17

Date de la convocation : le 11 janvier 2022

# **ADMINISTRATION GENERALE**

N°22/01-07 Débat Orientations Budgétaires



#### Comité syndical du 18 janvier 2022

### N°22/01-07 Débat Orientations Budgétaires

Rapport,

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette

Vu le rapport joint,

Le comité prend acte que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

Fait à Rennes, le 18 janvier 2022

Mix(TE

Le Président,

Joseph BOVENT

ID: 035-253502801-20220118-22\_01\_07-DE



# Débat d'Orientations Budgétaires 2022

1.	Le Débat d'Orientations Budgétaires	2
2.	Présentation de la collectivité	2
3.	Contexte national	3
4.	Contexte local de la compétence eau potable en Ille-et-Vilaine	3
5.	Evolution des recettes	5
6.	Evolution des dépenses (versements aux adhérents) depuis 2016	6
7.	Dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2022	6
8.	Evolution la trésorerie de 2014 à 2021	8
9.	Enjeux de financement	. 9
10.	Evolution attendue des dépenses d'investissement et des versements aux	
adh	nérents	10
11.	Evolution attendue de la trésorerie et discussion	10

SMG-Eau35 / D.O.B. 2022

## comité janvier 2022

Envoyé en préfecture le 15/02/2022 Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le

ID: 035-253502801-20220118-22\_01\_07-DE

#### Contexte du D.O.B.

# 1. Le Débat d'Orientations Budgétaires

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de + de 3 500 habitants. Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

#### Le DOB permet:

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue compléter la disposition et précise en son article 107, le contenu d'un rapport que le Président doit présenter au Comité à l'occasion du DOB

- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette
- La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel.

Le DOB doit être joint à la délibération.

# 2. Présentation de la collectivité

Le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG-Eau35) est un syndicat mixte ouvert regroupant 9 collectivités compétentes en eau potable (syndicats mixtes et communautés de communes), ainsi que le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Il couvre l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine.

Le SMG-Eau35 agit en matière d'eau potable dans les domaines suivants :

- Les ouvrages de sécurisation de l'alimentation en eau potable, inscrits dans un schéma départemental, et réalisés principalement par ses adhérents;
- La protection des ressources, d'un point de vue qualitatif et quantitatif
- La réalisation d'un Observatoire de l'Eau Potable

Le fonds géré par le SMG-Eau35 est alimenté par une surtaxe prélevée sur tous les volumes d'eau potable consommés en Ille-et-Vilaine. La surtaxe s'élève aujourd'hui à 0,17€/m3.

Envoyé en préfecture le 15/02/2022 Reçu en préfecture le 15/02/2022 Affiché le

ID: 035-253502801-20220118-22\_01\_07-DE

#### Contexte national

SMG-Eau35 / D.O.B. 2022

Le contexte économique est principalement marqué par la poursuite de la pandémie à la COVID-19 et les incertitudes liées.

Par ailleurs, on note un niveau d'inflation en hausse. La BCE s'est fixé un nouvel objectif d'inflation :

- Passage de "proche de, mais inférieur à 2% » à « 2% à moyen terme »
- L'inflation pourra donc légèrement dépasser 2% pendant "une période intermédiaire »
- Pas d'indications précises pour le moment sur le degré de dépassement ni sur la durée

Les taux courts d'emprunt restent très bas, voire négatifs. Les taux longs se maintiennent à des niveaux très avantageux.

# 4. Contexte local de la compétence eau potable en Ille-et-Vilaine

#### Le département

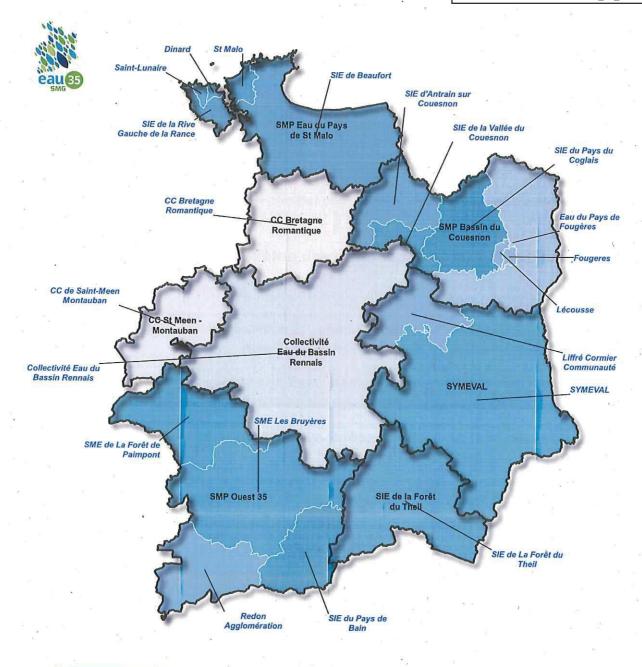
- Le département d'Ille-et-Vilaine compte 13 communautés de communes, 4 communautés d'agglomération et 1 métropole, réparties dans 7 pays.
- 14 EPCI ont la compétence eau potable depuis le 1er janvier 2020. Certains exercent une partie de la compétence (principalement distribution) mais la plupart délèguent à des syndicats.
- Baisse en 2020 du nombre de collectivités distributrices et d'avantage d'adhérents du SMG-Eau35 producteurs/ distributeurs; peu de modifications en 2021

#### Le SMG-Eau35 et l'eau potable

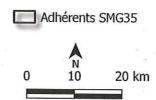
- En 2020, modification des statuts du SMG-Eau35 afin d'intégrer 3 communautés de communes et le SIEFT: 10 adhérents au lieu de 7 auparavant;
- Maintien de l'adhésion de la totalité des territoires du département : maintien de l'assiette de prélèvement de la surtaxe (environ 503 000 abonnés)
- Hausse de la consommation d'eau potable en Ille-et-Vilaine : +1,5 à +2% par an depuis 2014
- Révision du schéma départemental AEP programmée en 2022
- Nouveaux dispositifs pour les actions qualité/ quantité: PSE, actions innovantes...

Envoyé en préfecture le 15/02/2022 Reçu en préfecture le 15/02/2022 Affiché le

ID: 035-253502801-20220118-22\_01\_07-DE



L'organisation territoriale de l'exercice de la compétence "eau potable" en Ille-et-Vilaine (situation 2022)



Sources: Données: IGN BD Carto, SMG 35; (r) SMG 35; Année: 2021

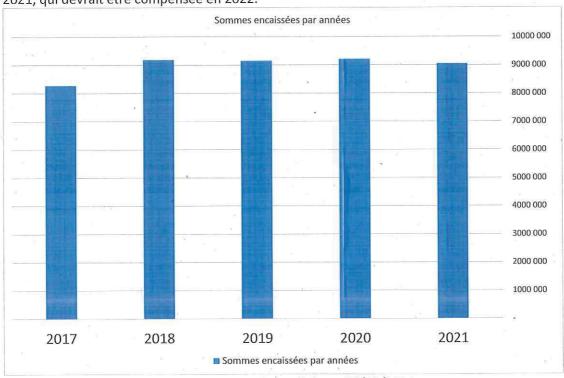
ID: 035-253502801-20220118-22\_01\_07-DE

#### 5. Evolution des recettes

La surtaxe prélevée par le SMG-Eau35 s'élève à 0,17€/m3 d'eau consommé depuis 2015.

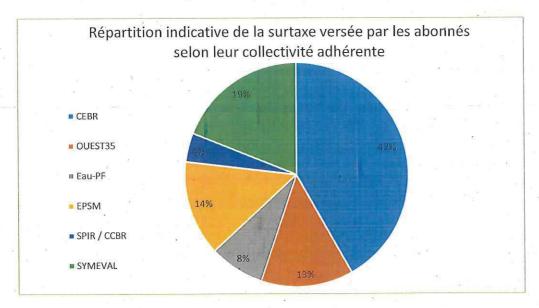
Le graphe ci-dessous présente l'évolution des recettes du SMG-Eau35. Le reversement de la surtaxe payée transite par plusieurs opérateurs (exploitants, collectivité distributrice, éventuellement Syndicat de production, SMG-Eau35). Sa collecte par le SMG-Eau35 est donc décalée par rapport au paiement par les abonnés.

A noter que la disparition de certains syndicats en 2020-2021 et la recomposition d'autres crée des difficultés dans la collecte de la surtaxe des années récentes et explique la légère baisse de recettes sur 2021, qui devrait être compensée en 2022.



Montants arrêtés au 17/12/2021

L'origine géographique de la surtaxe est strictement proportionnelle aux volumes d'eau consommés sur les différents secteurs du département (calcul 2019) :



Envoyé en préfecture le 15/02/2022 Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le

ID: 035-253502801-20220118-22\_01\_07-DE

# 6. Evolution des dépenses (versements aux adhérents) depuis 2016

Collectivité	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Eau du Pays de			,			
Fougères	360 000	260 000	530 000	280 000	260 000	280 000
CEBR	2 890 000	2 450 000	2 780 000	2 920 000	3 340 000	3 300 000
OUEST 35	370 000	200 000	270 000	210 000	160 000	170 000
EPSM	880 000	330 000	590 000	570 000	800 000	1 090 000
SPIR	60 000	70 000	50 000	70 000	-	
SYMEVAL	1 750 000	1 140 000	1 010 000	1 050 000	1 790 000	1 740 000
CC Bretagne						/4
Romantique		_	· -	_	50 000	80 000
EPTB Vilaine	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
TOTAL	6 620 000	4 760 000	5 520 000	5 400 000	6 720 000	6 960 000

Données arrêtées au 17/12/2021

Fin 2021, on devrait avoisiner les 7 M€. Les versements correspondent principalement à la participation aux remboursements d'emprunts. En raison de décalages sur les plannings de réalisation, peu de nouveaux travaux ont été financés en 2021.

# 7. Dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2022

### Dépenses de Fonctionnement hors salaires

Ces dépenses intègrent notamment la réalisation d'études sous maîtrise d'ouvrage du SMG-Eau35 en 2022 :

- La poursuite des études/prestations en cours :
  - Diagnostics des forages GHI
  - Convention sur les économies d'eau en exploitations agricoles CRAB
  - Etude sur les économies d'eau pour les communes/ artisans ANTEA
  - Outil de suivi de l'état des nappes (Maïna)- AQUASYS
- Les nouvelles études/prestations prévues en 2022 :
  - Etude Schéma Départemental,
  - Etude BRGM sur la détermination des seuils de forages,
  - Etude BRGM sur le potentiel des nappes identifiées dans l'étude Anafore
  - Etude de faisabilité de l'inversion du débit sanitaire sur l'axe Rennes-Chateaubourg,
  - Nouvelles études économies d'eau : communes, agriculteurs, industriels (?)
  - Prestations liées à la mise en place des PSE : certifications, etc.
  - Les prestations de communication

Par ailleurs, le serveur informatique du SMG-Eau35 sera à renouveler en 2022.

En investissement, 2022 sera marqué par le début des travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, avec de fortes dépenses à prévoir en début de chantier et la négociation d'emprunts.

atticne ie

ID: 035-253502801-20220118-22\_01\_07-DE

#### Evolution du service et de la masse salariale

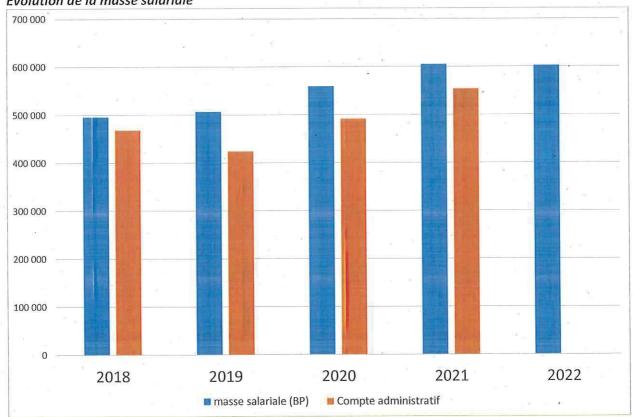
#### Organigramme et tableau des effectifs

- Effectif au complet
- 11 agents dont 8 titulaires
- Temps de présence de 9,3 ETP (temps partiels)
- 2 CDD en cours prenant fin en 2023 dont 1 sur un poste permanent
- 1 contrat d'apprentissage jusque 2023
- Mise à disposition de la mission SIG auprès de 2 adhérents (~50%)

#### Evolutions attendues du service en 2022

- Pas de modification majeure prévue
- Remplacement à prévoir en cas de départ (ingénieur AEP / travaux expérimenté)
- Stagiaire(s) prévu(s)
- NB: Locaux devenus exigus (6 bureaux pour 11 agents)

#### Evolution de la masse salariale



#### Evolution de la masse salariale corrigée

(Atténuations liées aux absences, remboursement convention mise à disposition SIG)

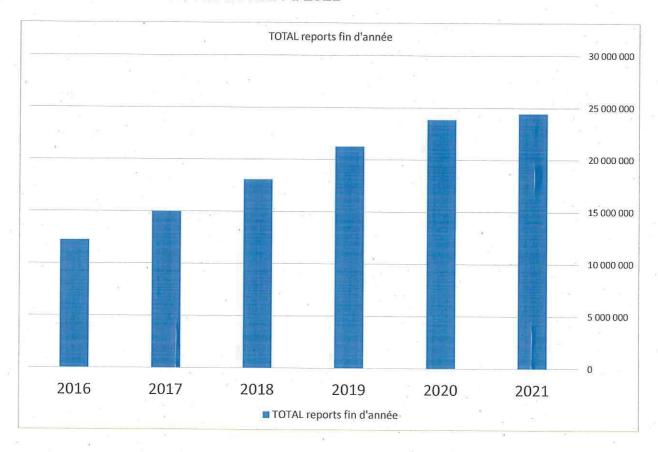
Non pris en compte : remboursement charges apprentissage / subventions Agence

Les variations observées en entre 2018 et 2020 sont essentiellement dues à des absences pour raisons médicales. En 2021, la masse salariale corrigée a augmenté du fait de la présence d'un agent en administratif à 80% et du retour d'un agent qui était en arrêt maladie. On devrait observer une stabilisation de la masse salariale en 2022, <u>avec un effectif au complet</u>.

A noter que l'Agence de l'eau devrait participer au financement d'environ 2,5 ETP à hauteur de 50% dans le cadre de la convention de partenariat AELB/ CD35/ SMG-Eau35 (suivi PPC, observatoire de l'eau potable), de l'appel à projet économies d'eau et de la réalisation des PSE.

ID: 035-253502801-20220118-22\_01\_07-DE

### 8. Evolution la trésorerie de 2014 à 2021



La trésorerie du syndicat a connu une très forte progression lors du dernier mandat, principalement due à des décalages de réalisation de gros ouvrages (A.V.A., usines de Rophemel, Beaufort, Fougères, etc.).

L'augmentation été plus faible entre 2021 et 2022, du fait de l'augmentation des subventions versées aux adhérents.

Envoyé en préfecture le 15/02/2022 Reçu en préfecture le 15/02/2022 Affiché le

ID: 035-253502801-20220118-22\_01\_07-DE

#### Prospectives financières

# 9. Enjeux de financement

- Beaucoup de nouveaux travaux de sécurisation prévus par les adhérents, non-inscrits au schéma départemental de 2016 (schémas directeurs adhérents réalisés ou en cours)
- Evolution à la hausse des montants de travaux inscrits dans le S.D. 2016
- Actualisation du schéma départemental lancée
- Questionnements sur de nouveaux financements des travaux du SMG-Eau35 (~90% des versements actuels) :
  - o Taux de financement à 100% pour les travaux structurants
  - Ouvrages « eaux brutes » : canalisations de transfert, drains, voire barrages
  - Ouvrages déjà financés dans le passé par le SMG-Eau35 tranché sur Rophemel
  - Renouvellement des réseaux dans les zones fragiles (cf. modification de statuts 2017)
- Financements qualité/ressources (~10% des versements actuels, assistance technique importante):
  - o Paiements pour Services Environnementaux,
  - O Devenir financement des programmes Bassins Versants (reprise par EPTB Vilaine)
  - Actions innovantes
  - o Actions économies d'eau
  - o Actions hydrogéologiques

Envoyé en préfecture le 15/02/2022 Reçu en préfecture le 15/02/2022 Affiché le

ID: 035-253502801-20220118-22\_01\_07-DE

# 10. Evolution attendue des dépenses d'investissement et des versements aux adhérents

Les versements aux adhérents (remboursements emprunts travaux, subventions directes travaux et financement des actions qualité) représentent la principale dépense du SMG-Eau35. Elles sont inscrites au budget de fonctionnement.

Le budget d'investissement était jusqu'à maintenant très faible (locaux...). La réalisation de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, pour un montant prévisionnel de 35 Millions d'euros va faire augmenter fortement ce chapitre.

Sur la base des programmes de travaux connus à ce jour, on observe montant total de financements potentiels de plus de 130 millions d'euros d'ici à 2030, soit autant que les participations du SMG-Eau35 depuis sa création!

Plusieurs financements de travaux importants devraient débuter en 2022-2023 : usine de Rophemel, A.V.A, usine de Fougères.

#### 11. Evolution attendue de la trésorerie et discussion

L'évolution de la trésorerie du SMG-Eau35 dépend essentiellement :

- des règles de financement adoptées par le SMG-Eau35,
- du montant des travaux financés et de leur calendrier de réalisation.
- de l'évolution des recettes (évolution surtaxe et consommations)

Les courbes d'évolution des recettes, des dépenses et de la trésorerie sont présentées ci-dessous. Elles se basent sur les hypothèses principales suivantes :

#### Dépenses :

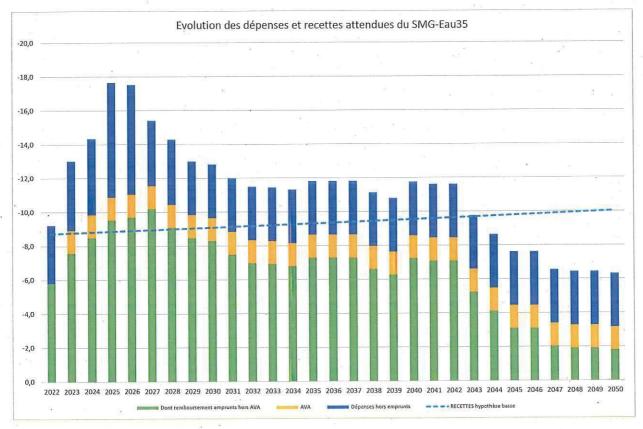
SMG-Eau35 / D.O.B. 2022

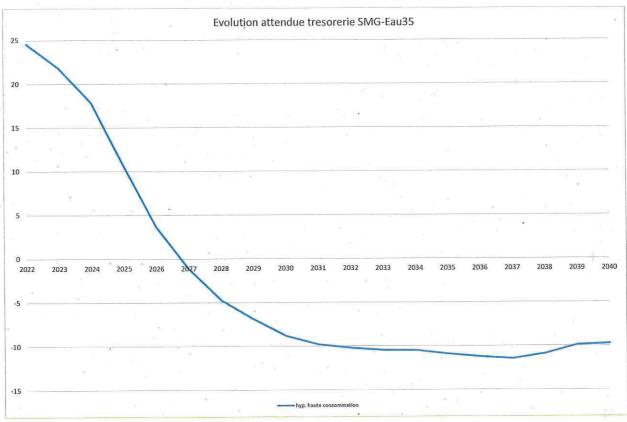
- o Maintien des règles actuelles de financement, en limitant le taux de financement des réservoirs à 50%
- o Pas de prise en compte du financement du renouvellement des réseaux, qui nécessiterait une part dédiée de la surtaxe
- o Programmes de travaux connus à ce jour : schémas directeurs ou Programmes Prévisionnels d'Investissement de CEBR, EPSM, SYMEVAL, SIEFT
- o Réalisation de l'Aqueduc Vilaine Atlantique en 2022-2023 et mise en service en 2023
- Emprunts sur 20 ans pour tous les travaux supérieurs à 1M€, sauf pour l'A.V.A. (emprunt sur 30 ans) avec un taux prévisionnel moyen de 2%.

#### Recettes:

- Evolution de la consommation : hypothèse de +1% par an
- o Maintien de la surtaxe à 0,17 €/m3 (pour rappel, l'augmentation de 1c€/m3 de la surtaxe correspond à une recette supplémentaire d'environ 500 000 €/an, décalée d'environ 2 ans)

ID: 035-253502801-20220118-22\_01\_07-DE





Envoyé en préfecture le 15/02/2022 Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le

ID: 035-253502801-20220118-22\_01\_07-DE

#### On constate que:

SMG-Eau35 / D.O.B. 2022

- A partir du début des travaux des principales usines (Rophemel, Beaufort, Fougères) et de l'A.V.A., les dépenses s'avèrent supérieures aux recettes, essentiellement en raison des remboursements d'emprunts.
- La trésorerie du SMG tendra vers zéro à partir de 2026
- Les dépenses continueront à être supérieures aux dépones et le déficit se maintiendra même sans nouveaux travaux au-delà de 2030.
- La surtaxe actuelle est donc insuffisante pour couvrir à terme pour couvrir les besoins identifiés actuellement ;
  - La modification des règles de financement pourrait modifier les prospectives ;
- Toute nouvelle dépense financée par le SMG-Eau35 doit être entièrement compensée par une augmentation de la surtaxe. A titre d'exemple, le financement du renouvellement de la conduite Rophemel-Rennes (20 M€) à partir de 2030 nécessiterait une recette supplémentaire d'environ 0,9 M€/an, soit l'équivalent de 1,5 centimes/m3 supplémentaires.